



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 mars 2021 à 19 h
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

Mot d'ouverture de la mairesse

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil d'arrondissement et aux membres de l'administration.

Madame Bourgeois débute en parlant de la COVID-19 et plus particulièrement, des impacts de la pandémie et des conséquences sur l'offre de service de l'arrondissement. Avec l'amélioration de la situation, le gouvernement a autorisé pour l'ouverture des arénas, les patinoires, les salles d'expositions et les centres de loisirs.

Madame la mairesse aborde la célébration du 1^{er} anniversaire de la COVID-19 où l'arrondissement a été durement touché. Elle présente le bilan de personnes infectées par le virus et le nombre de décès et souligne que l'arrondissement va participer à la journée de commémoration nationale en hommage aux victimes de la pandémie ce jeudi 11 mars 2021 où il y aura une mise en berne des drapeaux et une minute de silence.

Madame Bourgeois invite les citoyens à assister à la présentation publique virtuelle pour l'aménagement du parc linéaire de la friche ferroviaire le 11 mars 2021 et annonce que la ville centre va octroyer un financement de 400 000 \$ à l'arrondissement pour soutenir les organismes communautaires; en effet, une motion sera proposée au conseil pour la bonification de 100 000 \$ de la part de l'arrondissement et demander au gouvernement fédéral et provincial de contribuer à ce financement.

La mairesse rassure également les citoyens en annonçant le début des activités de la nouvelle équipe qui va appuyer la SPVM pour lutter contre le trafic d'arme.

Madame Bourgeois parle ensuite de l'octroi d'une première contribution visant à soutenir la vitalité commerciale.

La mairesse termine en annonçant la mise à jour du programme particulier d'urbanisme où les consultations publiques vont débiter prochainement.

CA21 30 03 0048

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA21 30 03 0049

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2021, à 19 h

ADOPTÉ

10.03

CA21 30 03 0050

**PRENDRE ACTE - DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - CONCERNANT - RÈGLEMENT
RCA09-Z01-039 - ADOPTÉ - SÉANCE ORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 1ER
DÉCEMBRE 2020 - RÉFÉRENCE 1205270012**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

Que la secrétaire d'arrondissement substitut dépose, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), une copie du procès-verbal de correction signé le 20 janvier 2021, concernant la résolution CA20 3009 0217, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er septembre 2020, visant à :

- remplacer dans le titre du règlement RCA09-Z01-039, des mots « section 13.19 » par « section 13.20 » partout où il se trouve, dans le dossier décisionnel, la recommandation et le document juridique.
- remplacer à l'article 2 du règlement RCA09-Z01-039, des mots et des chiffres suivants :
 - « 418.24 » par « 418.28 »
 - « section 13.19 » par « section 13.20 » partout où il se trouve.
 - « 418.25 » par « 418.29 »
 - « 418.26 » par « 418.30 »
 - « 418.27 » par « 418.31 »

ADOPTÉ

10.04 1205270012

Période de questions et commentaires du public

- Une question relative à la circulation dans une rue jugée dangereuse pour les enfants.
- Une question concernant les projets de l'arrondissement pour le développement d'une zone.
- Une question concernant les intentions de l'arrondissement face au sort des ménages locataires.
- Deux questions concernant la circulation.
- Deux questions concernant le service de collecte des déchets recyclables.
- Une question concernant une demande de report des aménagements des piscines de RDP en période estivale.
- Trois questions concernant le stationnement.
- Une question concernant le possible retour de la navette fluviale vers le centre-ville.
- Trois questions concernant le REM de l'Est à RDP.
- Une question concernant les laisses rétractables pour chiens et chats.
- Une question concernant les projets à l'étude pour la construction de maisons unifamiliales.
- Une question concernant le déneigement.
- Une question concernant le sondage relatif au Parc Ste-Marthe.
- Une question concernant la circulation relative à la sortie de l'autoroute 25.
- Une question concernant les gangs de rues et les plans d'actions.
- Une question concernant la réglementation sur l'agriculture urbaine (projet pilote possession de poules)

Période de commentaires des membres du conseil

Monsieur le conseiller Gilles Déziel annonce l'offre d'emploi de la ville de Montréal pour combler le poste de sauveteurs et sauveteuses pour la saison estivale.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà parle de la sécurité dans l'arrondissement par rapport aux gangs de rues et des moyens utilisés par la ville pour endiguer le phénomène ainsi que le projet de sortie sur l'autoroute 25.

Madame la conseillère Lisa Christensen aborde le sujet de l'octroi d'une contribution financière au profit du regroupement des éco-quartiers pour le retour de la patrouille verte afin de favoriser la protection de la biodiversité et bonifier les salaires des patrouilleurs.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine parler du premier anniversaire de la COVID-19 et de ses impacts sur la population et encourage les citoyens à se faire vacciner. La conseillère aborde aussi la situation sécuritaire de l'arrondissement par rapport aux gangs de rues ainsi que des moyens utilisés par la ville pour endiguer le phénomène. Elle souhaite avec l'opposition dont elle fait partie, que les mesures soient plus efficaces d'où la motion qui sera débattue pendant le conseil afin de donner plus de moyens pour combattre ce fléau social.

Madame Pierre-Antoine annonce aussi qu'une motion va être présentée au conseil qui abordera le sujet de l'efficacité des postes de police et leurs éventuels déménagements ou rénovations. Elle termine en parlant de la nouvelle conférence mise en ligne qui aura pour sujet la santé mentale des jeunes en période de pandémie.

Monsieur le conseiller Richard Guay annonce le lancement du projet pilote de l'agriculture urbaine et des modifications réglementaires dans l'arrondissement pour lutter contre les changements climatiques en créant des alternatives plus écologiques.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce le retour des cliniques d'impôts bénévoles offert par les organismes de l'arrondissement et met en avant l'importance des ces cliniques pour les personnes ayant des revenus modestes et parle du passage à l'heure d'été le 14 mars 2021.

Dépôt de documents

Aucun document n'a été déposé lors de cette séance.

CA21 30 03 0051

MOTION - AMÉLIORATION - OU - DÉMÉNAGEMENT - POSTE DE QUARTIER 45 - SPVM - DANS - QUARTIER - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a suspendu le processus d'unification des postes de quartier (PDQ) 45 et 49 en 2017 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT);

ATTENDU QU'à la suite de fusillades survenues récemment dans le secteur nord-est de Montréal, les citoyennes et citoyens ont demandé une augmentation de la présence policière dans les rues du quartier Rivière-des-Prairies;

ATTENDU QUE les locaux du PDQ 45, situés au 8200 boulevard Maurice-Duplessis ne sont pas en mesure d'accueillir plus de policiers, étant donné que ceux déjà en poste manquent d'espace;

ATTENDU QUE des traces d'usure sont aussi visibles à certains endroits dans les locaux du PDQ 45 et que le stationnement est trop petit pour recevoir de nouveaux policiers et cadets;

ATTENDU QUE le PDQ 49, situé au 1498 du Boulevard Saint-Jean-Baptiste à Pointe-aux-Trembles, a déjà fait l'objet de travaux d'amélioration;

ATTENDU QUE l'arrondissement de RDP-PAT souhaite offrir également aux policiers et policières du PDQ 45 de Rivière-des-Prairies un environnement adéquat qui tient compte de ses effectifs et de la complexité de leur travail;

ATTENDU QUE l'arrondissement de RDP-PAT reconnaît l'importance du travail des policiers et policières des PDQ 45 et 49, toujours en première ligne pour la sécurité des citoyens et citoyennes;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à ce que l'emplacement du poste de quartier 45 soit maintenu dans le quartier de Rivière-des-Prairies et qu'il demande à la Ville de Montréal de prendre le même engagement.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande à la ville-centre de financer, le plus rapidement possible, des travaux d'amélioration du PDQ 45 ou, s'il est plus avantageux, qu'on le relocalise dans des locaux plus adéquats au sein du quartier de Rivière-des-Prairies.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Gilles Déziel, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: Monsieur le conseiller Gilles Déziel,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
Madame la conseillère Suzanne Décarie,
Monsieur le conseiller Richard Guay,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Madame la conseillère Lisa Christensen,
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

Votent contre:

Résultat: La motion est adoptée à l'unanimité

Adopté.

15.01

CA21 30 03 0052

MOTION - ENDIGUER - AUGMENTATION - CRIMES - NOTAMMENT - PAR - ARMES À FEU - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

ATTENDU QUE le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de la Justice du Québec rapporte que le Bureau de contrôle des armes à feu et des explosifs a confisqué et détruit un total de 698 armes à feu soit une augmentation de 350% depuis 2017;

ATTENDU QUE, même si la Ville de Montréal est considérée comme une ville sécuritaire, les statistiques montréalaises démontrent une hausse sur les crimes contre la personne entre 2013 et 2018;

ATTENDU QUE les crimes contre la personne ont augmenté de 23% à dans le territoire du poste de quartier de Rivière-des-Prairies et de 12% dans celui du poste de quartier (PDQ) de Pointe-Aux-Trembles-Montréal-Est de 2017 à 2019;

ATTENDU QUE, selon une recension du SPVM, le nombre de crimes contre la personne avec armes à feu était de 443 en 2020 pour 383 en 2019;

ATTENDU QU'en date du 9 février 2021, le Journal de Montréal recensait que 34 fusillades avaient été médiatisées dans les six derniers mois à Montréal, dont 6 dans l'arrondissement de RDP-PAT;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2021, ce sont environ 9 fusillades qui se sont déroulées principalement dans le Nord-Est de l'île de Montréal, dont 2 dans l'arrondissement de RDP-PAT;

ATTENDU QU'une compilation du Journal de Montréal en date du 8 février 2021 rapportait qu'au minimum deux personnes ont perdu la vie dans ces fusillades et qu'elles ont fait au moins 25 blessés;

ATTENDU QU'en novembre 2020 et en février 2021, à la suite des événements impliquant l'utilisation d'armes à feu, Sylvain Caron, le directeur du SPVM, a annoncé un accroissement de la présence policière dans les arrondissements du Nord-Est de Montréal;

ATTENDU QUE, depuis la recrudescence des crimes contre la personne avec des armes à feu dans le Nord-Est de l'île de Montréal, il ne semble pas y avoir eu accroissement pérenne des effectifs policiers sur le terrain;

ATTENDU QUE le SPVM et la Ville de Montréal ont conjointement annoncé en décembre 2020, la création de l'Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA), déployée le 22 février;

ATTENDU QUE des études scientifiques préconisent l'intervention soutenue de policiers dans les zones dites "chaudes" pour endiguer la criminalité commise avec des armes à feu;

ATTENDU QUE le SPVM et la Ville de Montréal travaillent en collaboration avec des organismes communautaires pour prévenir la criminalité et que plusieurs de ces organismes ne disposent pas du financement nécessaire pour assurer la sécurité urbaine des citoyens, tel que Équipe RDP qui a demandé récemment plus de financement;

ATTENDU QUE le financement de 1M\$ alloué au Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 ne suffit pas pour résoudre le problème de criminalité à la source dans les quartiers chauds;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal se doit de traiter le problème de la recrudescence de la violence à la fois sur le court terme, mais aussi de travailler dans la prévention pour diminuer la violence sur le long terme;

ATTENDU QUE, le 11 février 2021, la mairesse de Montréal a demandé un financement plus soutenu aux paliers de gouvernement supérieurs afin de répondre à l'augmentation des crimes contre la personne, mais a fait le choix politique de ne pas allouer de sommes supplémentaires pour financer immédiatement les organismes communautaires et les forces policières dans les zones chaudes de la métropole;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé une somme additionnelle de 27,6 M\$ (total de 65 M\$ sur 3 ans) en octobre 2020 afin d'appuyer les forces policières québécoises dans la lutte contre la criminalité et que le SPVM touche une enveloppe de 4,3 M\$;

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Montréal se chiffre à 6,17 G\$ et que le gouvernement du Québec finance déjà la Ville de Montréal afin de s'assurer de la prévention de la criminalité notamment par les ententes d'aide financière pour la légalisation du cannabis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie
Monsieur le conseiller Gilles Déziel,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles demande immédiatement à la ville-centre et au SPVM d'augmenter les effectifs de ce dernier dans les quartiers chauds de l'arrondissement;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles demande que lui soit transféré, le plus rapidement possible, 750 000\$ de la ville centre à même son budget de fonctionnement, afin de soutenir les organismes communautaires travaillant à la prévention de la violence sur son territoire.

La mairesse de l'arrondissement propose, appuyée par la conseillère Lisa Christensen, l'amendement suivant à la motion :

Le retrait du 9e Attendu;

Au 12^e Attendu, l'insertion, entre les expressions « Prévention Pointe-de-l'île, » et « ou encore » du texte suivant : " le Centre de promotion communautaire Le Phare, le Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies, Don Bosco Youth Leadership Centre, la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies"

Au 15 Attendu, le retrait des mots " mais a fait le choix politique de ne pas allouer de sommes supplémentaires pour " et " et les forces policières dans les zones chaudes de la métropole;"

Le retrait du 16e Attendu;

Le retrait du 17e Attendu;

L'ajout dans les appuieurs " la mairesse d'arrondissement Caroline Bourgeois et la conseillère d'arrondissement du district de Pointe-aux-Prairies Madame Lisa Christensen "

Puis que dans le texte de la résolution, au premier paragraphe, l'ajout, après l'expression « Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » du texte "demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada de contribuer à la même hauteur que la Ville de Montréal et de l'arrondissement, pour" et le retrait du texte " que lui soit transféré, le plus rapidement possible, 750 000\$ de la ville centre à même son budget de fonctionnement, afin de " et l'ajout, après le mot « soutenir » de l'expression " de manière urgente".

Ajout d'un deuxième paragraphe " Que l'arrondissement de RDP-PAT double cette année sa contribution au Fonds local en délinquance jeunesse de 100 000\$."

Et au dernier paragraphe le retrait du texte "demande immédiatement à " et l'ajout après l'expression « Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » du texte " souligne l'excellente collaboration avec le SPVM qui a augmenté les effectifs policiers notamment dans le quartier Rivière-des-Prairies. "

Un débat s'engage.

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: Madame la conseillère Lisa Christensen,
Madame la mairesse Caroline Bourgeois,
Votent contre: Monsieur le conseiller Gilles Déziel,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
Madame la conseillère Suzanne Décarie,
Monsieur le conseiller Richard Guay,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
Résultat: L'amendement est rejeté à la majorité

À la demande du conseiller monsieur Richard Guay, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la motion initiale.

VOTE

Votent en faveur: Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la Ville de Montréal
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Votent contre: Madame la conseillère Lisa Christensen
Résultat: Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement
La motion est adoptée à la majorité

ADOPTÉ

CA21 30 03 0053

**APPROBATION - CONVENTION - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
- OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - PÉRIODE - 1ER AVRIL 2021 AU
31 MARS 2022 - RÉALISER - PROJET - CADRE - REVITALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE - QUARTIER DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies.

D'octroyer une contribution financière, non récurrente, maximale de 25 000 \$ pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, pour réaliser son projet dans le cadre de la revitalisation et du développement économique du quartier de Rivière-des-Prairies.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1211528001

CA21 30 03 0054

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS - DANS LE
CADRE - PROJET - PATROUILLE - SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE - ANNÉE - 2021 -
AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDIT**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente maximale de 3 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers, dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2021.

D'approuver le versement d'un montant maximal de 3 200 \$, à cet effet.

D'autoriser un virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1211528004

CA21 30 03 0055

**MODIFICATION - MONTANT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - OCTROYÉE - ORGANISME - LOISIRS
COMMUNAUTAIRES RELAIS DU BOUT - CA20 3004 0090 - PÉRIODE - 8 AVRIL 2020 AU 31 MARS**

2021 - ENTENTE - ADMINISTRATIVE - GESTION - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - APPROUVER - PROJET - CONVENTION - AMENDÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA20 3004 0090 adoptée lors du conseil d'arrondissement du 7 avril 2020 afin de :

De modifier le montant total de la contribution financière octroyée à l'organisme Loisirs communautaires Relais du Bout à 67 500 \$;

D'approuver l'amendement à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Loisirs communautaires Relais du Bout pour le projet Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin

D'imputer cette dépense conformément aux financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.03 1201790001

CA21 30 03 0056

OCTROI - CONTRAT - COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY - POUR - SERVICES - ENTRETIEN SANITAIRE - SURVEILLANCE - ENTRETIEN MINEUR - COMPLEXE SPORTIF ST-JEAN-VIANNEY - PÉRIODE - 24 MOIS - AVEC POSSIBILITÉ - RENOUVELLEMENT - 12 MOIS - APPEL D'OFFRE PUBLIC 21-18569 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit au Collège St-Jean-Vianney, le contrat pour les services d'entretien sanitaire, de surveillance et d'entretien mineur au Complexe sportif St-Jean-Vianney, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 659 978 \$, taxes incluses, pour une période de 24 mois, avec une possibilité d'une période de renouvellement de 12 mois, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18569 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 659 978 \$, contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1214489001

CA21 30 03 0057

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - JANVIER 2021 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 1ER AU 29 JANVIER 2021 - DÉPÔT - VIREMENTS - CRÉDITS - ENTRE - ACTIVITÉS - PÉRIODE - JANVIER 2021 - DÉPÔT - LA LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - PÉRIODE - JANVIER 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 29 janvier 2021.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de janvier 2021.

ADOPTÉ

30.01 1212468002

CA21 30 03 0058

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2020 - UTILISATION - FONDS DE PARCS - FONDS DE STATIONNEMENTS - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2020 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1217960002

CA21 30 03 0059

AUTORISATION - DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT - SIGNER - ENTENTE - RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) - RÉAMÉNAGEMENT - SIX PASSAGES À NIVEAU - SUR - EMPRISE FERROVIAIRE DU RTM - PROJET - AMÉNAGEMENT - PISTE CYCLABLE - SENTIER PIÉTON - DANS - EMPRISE - FRICHE FERROVIAIRE - ENTRE - 1ERE AVENUE - 53E AVENUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer une entente avec le Réseau de transport métropolitain (RTM) pour le réaménagement de six (6) passages à niveau sur l'emprise ferroviaire du RTM dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1211528006

CA21 30 03 0060

OCTROI - CONTRIBUTION - FINANCIÈRE - ORGANISME - AQDR - POINTE-DE-L'ÎLE - POUR - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ AQDR Pointe-de-l'Île

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1213997001

CA21 30 03 0061

DEMANDE - CONSEIL DE VILLE - MAJORER - DOTATION - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PAR L'ENTREMISE - RÉSERVE - PASSIF ENVIRONNEMENTAL - POUR - SERVICES PROFESSIONNELS - POUR - SUIVI - INFILTRATIONS DE BIOGAZ - PRÉPARATION - PLANS ET DEVIS - RÉALISATION - TRAVAUX - TRANCHÉE D'AÉRATION - POUR - ÉVACUATION DE BIOGAZ - ARRIÈRE - 52E AVENUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De recommander au comité exécutif :

De majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 171 506,66 \$ avant taxes pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e avenue.

Cette dépense est assumée à **100 %** par la Ville centre par l'entremise de la réserve du passif environnemental.

ADOPTÉ

30.05 1211528005

CA21 30 03 0062

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 11 AU 26 FÉVRIER 2021 - RCA09-Z01-041

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 11 au 26 février 2021 relativement au premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-041 intitulée « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne l'ajout et la modification de dispositions à des fins écologiques ».

ADOPTÉ

40.01

CA21 30 03 0063

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 11 AU 26 FÉVRIER 2021 - RCA09-Z01-042

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 11 au 26 février 2021 relativement au premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-042 intitulée « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne des dispositions relatives aux piscines résidentielles ».

ADOPTÉ

40.02

CA21 30 03 0064

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 22 FÉVRIER AU 9 MARS 2021 - DÉROGATION MINEURE - 4, 43E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 22 février au 9 mars 2021 relativement à la demande de dérogation mineure pour le 4, 43E avenue – lot 1 155 668 – District de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.03

CA21 30 03 0065

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 22 FÉVRIER AU 9 MARS 2021 - DÉROGATION MINEURE - 12590, 49E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 22 février au 9 mars 2021 relativement à la demande de dérogation mineure pour le 12590, 49E avenue – lot 1 713 252 – District de la Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.04

CA21 30 03 0066

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 22 FÉVRIER AU 9 MARS 2021 - DÉROGATION MINEURE - 11721, RUE ÉDITH-SEREI - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 22 février au 9 mars 2021 relativement à la demande de dérogation mineure pour le 11721, rue Édith-Serei – District de Rivière-des-Prairies

ADOPTÉ

40.05

CA21 30 03 0067

ADOPTION - AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-041

CONSIDÉRANT que l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives au présent projet de règlement permettent de préserver et conserver les milieux naturels existants sur le territoire de la Ville de Montréal dans un objectif d'utilité publique;

CONSIDÉRANT que les dispositions prévues aux articles 9 à 22 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 portant le numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le conseil d'arrondissement soumet le projet de règlement à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans les journaux L'Informateur de Rivière-des-Prairies et le Guide de Montréal-Nord, éditions du 9 février 2021, ainsi que dans les journaux L'Avenir de l'Est et le Flambeau de l'Est éditions du 10 février 2021, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont pu transmettre leurs questions et commentaires à l'arrondissement dans le cadre de la consultation publique écrite qui s'est tenue du 11 février au 26 février 2021. Suite à cette période de consultation, une modification au projet de règlement est nécessaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le **second** projet de règlement numéro RCA09-Z01-041 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne l'ajout et la modification de dispositions à des fins écologiques ».

ADOPTÉ

40.06 1208238008

CA21 30 03 0068

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-042

CONSIDÉRANT que l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives au présent projet de règlement permettent de mettre à jour le règlement de zonage avec la réalité et les besoins de nouvelles pratiques en terme d'implantation et de construction de piscines observées sur le territoire de l'arrondissement, mais également d'assurer une concordance avec la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S.3.1.02, a1);

CONSIDÉRANT que les dispositions prévues aux articles 4, 6 et 9 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 portant le numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le conseil d'arrondissement soumet le projet de règlement à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans les journaux L'Informateur de Rivière-des-Prairies et le Guide de Montréal-Nord, éditions du 9 février 2021, ainsi que dans les journaux L'Avenir de l'Est et le Flambeau de l'Est éditions du 10 février 2021, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont pu transmettre leurs questions et commentaires à l'arrondissement dans le cadre de la consultation publique écrite qui s'est tenue du 11 février au 26 février 2021, et qu'aucune question ou commentaire n'a été reçue;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de règlement numéro RCA09-Z01-042 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne des dispositions relatives aux piscines résidentielles ».

ADOPTÉ

40.07 1218238003

CA21 30 03 0069

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-137

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé l'agrandissement d'un bâtiment commercial au 12150, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de résolution à la séance du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 portant le numéro 2020-078, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le conseil d'arrondissement soumet le projet de résolution à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication de l'avis, publié dans le journal L'Avenir de l'Est, édition du 6 janvier 2021, et sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont pu transmettre leurs questions et commentaires à l'arrondissement dans le cadre de la consultation publique écrite qui s'est tenue du 6 janvier au 21 janvier 2021, et qu'aucune des questions ou commentaires ont été reçues pour ce projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-137 intitulé : « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 12150, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté portant le numéro 6 381 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.08 1203469010

CA21 30 03 0070

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30094-1

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 2 février 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 2 février;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30094-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA19-30094) par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.09 1213163001

CA21 30 03 0071

ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30098-1

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 2 février 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 2 février 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA20-30098-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) (RCA20-30098) ».

ADOPTÉ

40.10 1204860010

CA21 30 03 0072

DÉROGATION MINEURE - 12590, 49E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, prend en considérant le rapport de la consultation écrite qui s'est tenue du 22 février au 9 mars 2021 et déposé précédemment. Aucune personne ne s'est manifestée pendant la période de consultation écrite.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 janvier 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant au paragraphe 3 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01), relativement à la profondeur minimale pour un lot prévu au 12590, 49e Avenue, sur le lot 5 523 512, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, en date du 30 novembre 2020, minute 9843.

ADOPTÉ

40.11 1205270018

CA21 30 03 0073

DÉROGATIONS MINEURES - 4, 43E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, prend en considérant le rapport de la consultation écrite qui s'est tenue du 22 février au 9 mars 2021 et déposé précédemment. Aucune personne ne s'est manifestée pendant la période de consultation écrite.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 janvier 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant aux articles 130 et 133 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur et à l'emplacement d'un bâtiment complémentaire projeté au 4, 43e Avenue, dans le district de Pointe-aux-Trembles, afin de :

- Permettre de reconstruire une remise (bâtiment complémentaire) sur son emplacement actuel en cour avant, plutôt que dans une autre cour (Règlement de zonage (RCA09-Z01), article 133).
- Permettre une remise (bâtiment complémentaire) dont la hauteur est d'un maximum de 6,1 mètres, au lieu de 4 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01), article 130).

L'emplacement de la remise est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 25 août 2020, minute 9887.

Le tout, tel qu'illustrée sur les plans en élévation déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 décembre 2020.

ADOPTÉ

40.12 1205270019

CA21 30 03 0074

DÉROGATION MINEURE - 11721, RUE EDITH-SEREI - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, prend en considérant le rapport de la consultation écrite qui s'est tenue du 22 février au 9 mars 2021 et déposé précédemment. Aucune personne ne s'est manifestée pendant la période de consultation écrite.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 février 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'emplacement d'une piscine semi-creusée projetée sur le terrain d'un bâtiment résidentiel situé au 11721, rue Edith-Serei, dans le district de Rivière-des-Prairies, afin de :

- Permettre une distance minimale de 1,50 mètre entre une piscine semi-creusée et l'emprise d'une voie publique, au lieu de 5,5 mètres (article 138 du Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Aucune partie de la piscine ne devra empiéter dans la servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell.

L'emplacement de la piscine est présenté sur le plan projet d'implantation préparé par Trévi, incluant la révision numéro 1 en date du 26 janvier 2021.

ADOPTÉ

40.13 1215909001

CA21 30 03 0075

DEMANDE - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA12 30 12 0487 - ADOPTÉE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 13 DÉCEMBRE 2012 - PIIA - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 5 février 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0487, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des modifications aux plans relatifs à l'installation de trois (3) enseignes pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 5 646 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 25 janvier 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002602894.

ADOPTÉ

40.14 1213469003

CA21 30 03 0076

DEMANDE - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA10 30 10 0365 - ADOPTÉE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 5 OCTOBRE 2010 - PIIA - 11700, RUE SHERBROOKE EST - RÉOLUTION NUMUÉRO PP-59 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 5 février 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA10 30 10 0365 adoptée par le conseil d'arrondissement le 5 octobre 2010, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), tel que modifié), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain pour un projet d'agrandissement du bâtiment commercial situé au 11700, rue Sherbrooke Est, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-59, sur le lot numéro 4 607 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, à savoir :

- L'implantation de l'agrandissement est illustrée sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Louis-Philippe Fouquette, minute 11187, en date du 7 octobre 2020.
- L'apparence est illustrée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1^{er} février 2021.
- Les aménagements du terrain sont illustrés sur le *plan d'aménagement paysager* préparé par madame Isabelle Papineau-Dyotte, architecte paysagiste, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 1^{er} février 2021.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Acier ondulé	Murs extérieurs	Vicwest	Gris
Aluminium	Cadres des fenêtres	Fabelta	Aluminium naturel
Acier peint	Cadres des portes / portes de garage	--- / Garaga	Gris Charcoal

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3001790755.

ADOPTÉ

40.15 1213469004

CA21 30 03 0077

PIIA - 12905, RUE SHERBROOKE EST, SUITE 305 - LOT 1 504 641 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 février 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), tel que modifié), des plans relatifs à l'installation de deux enseignes pour un commerce situé au 12905, rue Sherbrooke Est, suite 305, sur le lot 1 504 641, district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 2 février 2021.

ADOPTÉ

40.16 1215270001

40.17

VACANT

CA21 30 03 0078

ÉDICTION - ORDONNANCE - OCA21-(C-4.1)-003 - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - 587, 4E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-003, autorisant le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 587 de la 4e Avenue.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.18 1204281049

CA21 30 03 0079

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE - COL BLEU - PERMANENCE - EMPLOI - CADRE - REMPLACEMENT - EMPLOYÉ TITULAIRE - VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100176142, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1202700007

CA21 30 03 0080

AUTORISER - MODIFICATION - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AJOUTANT - 22 PRÉPOSÉS AUX TRAVAUX ET À LA PROPRIÉTÉ (603240) - UN CHAUFFEUR DE VÉHICULE MOTORISÉ C (600190) - UN CHAUFFEUR MOTORISÉ C CHEF DE GROUPE (600190) - UN CONTREMAÎTRE (221430) - 8 MAI AU 24 SEPTEMBRE 2021 - AUTORISER - DÉPENSE - À CET EFFET - AUGMENTER - DOTATION BUDGÉTAIRE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS - POUR - ACHAT DE MATÉRIEL - OUTILS - VÊTEMENTS REQUIS - POUR - NOUVEAUX PRÉPOSÉS AUX TRAVAUX ET À LA PROPRIÉTÉ - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS - À CETTE FIN

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 22 préposés aux travaux et à la propriété (603240), un chauffeur de véhicule motorisé c (600190), un chauffeur motorisé c chef de groupe (600190) et d'un contremaître (221430), du 8 mai au 24 septembre;

D'autoriser une dépense de 691 828,38 \$ à cet effet;

D'augmenter la dotation budgétaire de la Division de l'horticulture et des parcs d'un montant de 22 041,11 \$ taxes incluses pour l'achat de matériel, outils et vêtements requis pour les nouveaux préposés aux travaux et à la propreté;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 671 954,86 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin, pour les besoins décrits précédemment;

Approuver les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement via le budget de fonctionnement et l'affectation de surplus de gestion de la réserve déneigement.

ADOPTÉ

50.02 1211163001

CA21 30 03 0081

DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS - PÉCUNIAIRES - MISE À JOUR - MADAME NATHALIE PIERRE-ANTOINE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de la conseillère d'arrondissement madame Nathalie Pierre-Antoine, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1213997002

CA21 30 03 0082

LEVÉE - SÉANCE

À, 21 h 52,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut